Revue québécoise de
rédactologie

Appel à textes | Revue québécoise de rédactologie

Les pratiques d'écriture comme espaces de médiation

Direction du numéro

Virginie Hébert, Ph. D., professeure agrégée, Institut national de la recherche scientifique
Andréanne Fortin, Ph. D., professeure adjointe, Université Laval

Description

Dans un contexte marqué par la numérisation des services et le recours croissant à l'intelligence artificielle, les pratiques d'écriture apparaissent comme des espaces privilégiés de médiation entre institutions, technologies et publics. Selon Liquète (2010), « la médiation peut se définir comme la recherche du lien entre l'énonciateur et le récepteur » (paragr. 4). Par l'intervention d'une tierce personne, d'un ensemble d'outils ou d'interfaces qui soutiennent le destinataire (usager, client ou citoyen), elle contribue à un processus d'intercompréhension essentiel à l'articulation des réalités individuelles, organisationnelles et collectives. Cette médiation peut prendre différentes formes au sein desquelles l'écrit joue un rôle clé. Qu'il s'agisse de médiation des savoirs, d'action publique, de médiation culturelle, numérique ou organisationnelle, les pratiques d'écriture occupent une place centrale dans la mise en relation d'une variété d'acteurs, de savoirs et d'univers sociaux. Ces médiations sont ainsi révélatrices des relations qu'entretiennent les individus avec les institutions, les groupes et, plus largement, le collectif.

Parce qu'elle repose sur une mise en relation, la médiation ne consiste pas uniquement, cela dit, à transmettre des informations : elle contribue à renforcer la compréhension que les individus ont de leur environnement, ainsi que leur capacité d'y agir. Pour Clerc et al. (2009), la médiation consiste précisément à intervenir sur cette capacité d'agir « en augmentant le bagage de connaissances et d'expériences, en améliorant les facteurs qui soutiennent la capacité d'agir et en réduisant les facteurs qui l'entravent » (p. 11).

La médiation par l'écrit suppose aussi la construction d'un sens commun. Comme le suggère Cardinal (2008), elle crée un « espace de connivence », un point de rencontre entre trois mondes : ceux du destinateur, du destinataire et de la situation de communication,

incarnée par le texte. C'est ce dernier qui met les deux premiers en relation. À travers le langage, les idées, les références qu'il mobilise, l'écrit participe à un processus de représentation qui produit du sens (Cardinal, 2008, p. 60). La médiation écrite, expliquent Romain et al. (2016), possède dès lors une dimension symbolique : elle constitue une forme de « négociation conversationnelle » entre destinateurs et destinataires, au sens où l'entend Kerbrat-Orecchioni (2004, p. 24). Cette médiation ne réside pas seulement dans les acteurs ou les dispositifs techniques, mais également dans les mécanismes rédactionnels — procédés rhétoriques et argumentatifs, mise en récit, stratégies de cadrage, etc. — qui construisent et transforment les significations.

Par ailleurs, à l'ère de la « plateformisation » des échanges (Bullich, 2021), ces pratiques et dispositifs de médiation écrite ne sont pas exempts de tensions ni de dynamiques de pouvoir. Comme le rappelle Paul (2009), « un dispositif résulte alors toujours du croisement du pouvoir et du savoir » ; il implique un « processus de subjectivation et c'est par quoi il est "une machine de gouvernement" » (paragr. 37). Ces tensions sont d'autant plus vives que la médiation écrite repose sur des conditions d'accès inégalement partagées. Les fractures numériques, l'accessibilité variable des contenus Web et les difficultés que de nombreuses personnes éprouvent avec l'écrit peuvent en effet transformer un dispositif à la base conçu pour relier, en un facteur d'exclusion (Hébert et al., 2024).

À l'heure où les plateformes et outils numériques se multiplient, comment penser la fonction médiatrice des pratiques d'écriture ? Que dire des lieux dans lesquels s'opère cette médiation et que comprendre du rôle des médiateurs ? Quelle réflexion poser sur les dispositifs et les pratiques impliquées ? Comment, enfin, faire en sorte que cette médiation atteigne l'ensemble des publics, y compris ceux que l'écrit et le numérique tiennent à distance ?

Ce numéro thématique propose de réfléchir aux pratiques d'écriture comme « espaces de médiation », des lieux de convergence situés au carrefour du communicationnel, de l'organisationnel et du politique et d'où, comme le proposent Clerc et al. (2009, p. 18), se construit l'intercompréhension. Il s'agira ici de clarifier les contextes dans lesquels se produisent ces médiations de l'écrit, les acteurs qui y participent, ainsi que les dispositifs et les pratiques qu'elles impliquent. On visera également à mieux comprendre les dynamiques de pouvoir qu'elle engendre, tout comme les défis et enjeux qu'elle pose, notamment en matière d'accessibilité et d'inclusion.

Axe 1. Espaces de médiation par l'écrit : domaines, terrains et interfaces

Cet axe réunira des textes proposant une réflexion sur les lieux où se déploie la médiation par l'écrit. Dans quels espaces sociaux, institutionnels, politiques ou technologiques cette médiation se déroule-t-elle ? Comment les contextes d'écriture influencent-ils les formes de médiation ? Quels rôles jouent les interfaces numériques et, depuis peu, les intelligences artificielles génératives, dans la vulgarisation et l'appropriation des écrits ? La réflexion portera notamment sur la fonction médiatrice de ces espaces entre les dimensions singulière et collective de l'existence (Lamizet, 1997) et le rôle que joue l'écrit à cet égard. Les

propositions pourront aborder diverses formes de médiation (culturelle, scientifique, juridique, administrative, citoyenne, numérique, etc.) pour autant que la communication écrite occupe une place centrale dans l'analyse. À titre d'exemple, elles pourront notamment porter sur la communication écrite dans les services publics, la communication juridique (lois, règlements, contrats, jugements, formulaires, etc.), les pratiques de vulgarisation scientifique, la rédaction sur les plateformes socionumériques ou encore les usages de l'écrit dans la médiation culturelle. Les terrains juridique et scientifique, visés par les plus récents volets de la norme ISO sur le langage clair (voir l'axe 3), présentent à cet égard un intérêt particulier. Les propositions pourront enfin aborder l'accessibilité comme condition même de la médiation, puisqu'un contenu non conforme aux standards en la matière ferme d'emblée l'espace de médiation à une partie des publics, notamment aux personnes en situation de handicap physique ou cognitif.

Axe 2. Acteurs de la médiation : relations et dynamiques de pouvoir

Cet axe portera sur les personnes, les groupes et les organisations qui assurent la médiation, ainsi que sur les publics auxquels elle s'adresse. Quels rôles jouent les différents médiateurs de l'écrit dans ces processus ? Comment se construisent les relations tripartites entre destinateurs, rédacteurs et destinataires des écrits ? Quelles asymétries de pouvoir s'y manifestent ? Les propositions relevant de cet axe ne se limiteront pas aux seuls professionnels de l'écrit, mais pourront porter sur l'ensemble des acteurs qui participent à la mise en relation entre le destinateur, un écrit et son destinataire. Pensons notamment aux rédacteurs techniques et UX, aux communicateurs, aux concepteurs graphiques, aux traducteurs, aux réviseurs linguistiques, aux gestionnaires de contenus, aux intervenants des organismes communautaires qui accompagnent des personnes dans la lecture ou la rédaction de documents, ainsi qu'aux développeurs numériques. On s'interrogera notamment sur l'autonomie dont disposent ces médiateurs dans la rédaction et l'adaptation des écrits, sur la manière dont ils négocient les attentes des mandants et celles des publics, ainsi que sur leur marge de manœuvre dans la simplification, l'adaptation ou la reformulation des discours institutionnels. Une attention particulière pourra être portée aux publics fragilisés par leur rapport à l'écrit, comme les personnes peu alphabétisées ou allophones et celles qui ont une déficience intellectuelle ou des difficultés d'apprentissage. Les fractures numériques, liées autant à l'accès aux outils qu'aux compétences et aux usages, accentuent souvent cette fragilité. Comment ces publics sont-ils pris en compte, voire associés, dans la conception des écrits qui leur sont destinés ? Quelles formes de médiation humaine, communautaire ou technologique les rapprochent des institutions ?

Axe 3. Dispositifs rédactionnels de la médiation : pratiques, outils et stratégies

Cet axe s'intéressera aux procédés, aux pratiques et aux dispositifs par lesquels la médiation écrite s'opère. Ces dispositifs de médiation supposent d'abord la construction d'un univers de sens partagé. Quels mécanismes rédactionnels permettent cette médiation symbolique ? Comment l'écriture contribue-t-elle à construire des représentations collectives ? Comment les procédés d'écriture influencent-ils la définition d'un enjeu ou les significations associées à un contenu ? Les propositions pourront notamment porter sur les processus de cadrage,

d'argumentation, de rhétorique ou de légitimation mobilisés dans les pratiques rédactionnelles, ainsi que sur les opérations de réécriture, de simplification, de vulgarisation, d'adaptation ou de traduction. Cet axe accueillera également les réflexions sur les dispositifs normatifs qui encadrent désormais la rédaction claire. La norme ISO 24495-1 sur le langage clair (Organisation internationale de normalisation [ISO], 2023), complétée depuis par des volets consacrés à la communication juridique (ISO, 2025) et à la communication scientifique destinée aux non-spécialistes (ISO, 2026), ainsi que la norme canadienne CAN-ASC-3.1 sur le langage clair (Normes d'accessibilité Canada, 2025), font de la clarté une exigence normalisée. Comment ces normes sont-elles reçues, interprétées et mises en œuvre dans les organisations ? Quelle conception de la clarté et du destinataire véhiculent-elles ? Quelles tensions leur application soulève-t-elle dans le domaine juridique, où la précision des textes conditionne l'exercice des droits et des obligations, ou dans le domaine scientifique, où la vulgarisation doit composer avec la nuance et l'incertitude des savoirs ? Les propositions pourront aussi porter sur d'autres cadres qui balisent l'écrit, comme les lois et les standards d'accessibilité, les politiques linguistiques ou les guides de rédaction institutionnels. Enfin, les intelligences artificielles génératives, de plus en plus utilisées pour simplifier, reformuler ou traduire des textes, constituent un nouveau dispositif de médiation dont il importe d'examiner la fiabilité, les biais et les effets sur le partage des responsabilités entre les personnes et les systèmes.

Les propositions pourront s'inscrire dans l'un ou l'autre de ces axes, ou les croiser. Ancré en rédactologie, le numéro est également ouvert aux disciplines voisines qui s'intéressent à la production et à la réception des écrits, notamment la traduction, la rédaction juridique, la didactique de l'écrit, le design (design d'interaction, design graphique), les sciences de l'information et de la communication ainsi que la linguistique. Les regards croisés entre disciplines seront particulièrement bienvenus.

Parce que la médiation par l'écrit se construit d'abord dans les milieux de pratique, le numéro invite aussi les personnes qui œuvrent sur le terrain à partager leur expérience, qu'elles travaillent dans les ministères et organismes publics, les établissements de santé, de services sociaux ou d'enseignement, les entreprises ou les organismes communautaires, ou encore à leur compte. Leurs contributions permettront de documenter des initiatives concrètes de clarification, d'adaptation ou d'accompagnement, d'en faire connaître les retombées et d'en tirer des enseignements utiles à la recherche comme à la pratique.

Types de contributions

Conformément aux formats de la revue, le numéro accueillera trois types de textes :

1. Les **articles longs** (de 4 000 à 6 000 mots) présentent des recherches inédites, qu'elles soient théoriques, empiriques ou méthodologiques, ou encore des revues de la littérature ; ils sont soumis à une évaluation par les pairs en double aveugle.

2. Les **articles courts** (de 1 000 à 2 000 mots), révisés par le comité éditorial ou scientifique, rendent compte de la réalité des pratiques sous forme de notes de recherche, d'études de cas, de comptes rendus d'expériences, de descriptions d'actions ciblées, de témoignages ou d'entretiens avec des acteurs clés de la médiation écrite. Ce format convient particulièrement aux personnes qui souhaitent faire connaître une démarche menée dans leur milieu.

3. Enfin, les **comptes rendus de lecture** (de 600 à 800 mots) proposent une analyse critique d'un ouvrage, d'une thèse, d'un mémoire ou d'un autre texte paru au cours des trois dernières années qui éclaire la thématique du numéro.

Calendrier prévisionnel

- Soumission des propositions d'article : **13 décembre 2026**
- Soumission des articles complets : **18 avril 2027**
- Retour des évaluations (évaluation en double aveugle) : **20 juin 2027**
- Retour des articles révisés selon les exigences des évaluateurs : **29 août 2027**
- Publication du numéro thématique : **novembre 2027**

Consignes pour les soumissions

- Langue de soumission : français (résumés en français et en anglais demandés)
- Les directives aux autrices et auteurs ainsi que les formulaires de soumission se trouvent sur la page « Soumissions » du site Web de la revue : https://revues.ulaval.ca/ojs/index.php/revue-quebecoise-redactologie/about/submissions

Références

Bullich, V. (2021). La « plateformisation » comme déploiement d'une logique organisatrice : propositions théoriques et éléments de méthode. *Effeuillage*, *10*, 30-34. https://doi.org/10.3917/eff.010.0030

Cardinal, G. (2008). Efficacité communicationnelle et médiation : quelques appuis théoriques. Dans I. Clerc et C. Beaudet (dir.), *Langue, médiation et efficacité communicationnelle* (p. 57-80). Presses de l'Université Laval.

Clerc, I., Collette, K. et Clamageran, S. (2009). *Littératie et droits en matière de santé et de services sociaux : paroles citoyennes*. *Rapport remis au Commissaire à la santé et au bien-être*. https://bv.cdeacf.ca/RA_PDF/149472.pdf

Gardiès, C. et Piot, T. (2018). Dispositif et médiation : objet scientifique ou démarche de recherche ? *Les dossiers des sciences de l'éducation*, *40*.

Hébert, V., Fortin, A., Michaud, É. et Bourque, R. (2024). *La fracture numérique : contexte québécois, pistes d'action et perspectives internationales*. Direction du développement des orientations de Services Québec, ministère de l'Emploi et de la

Solidarité sociale (Québec). https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/RA_INRS_fracture_num.pdf

Kerbrat-Orecchioni, C. (2004). Analyse des conversations et négociations conversationnelles. Dans *La Négociation au travail* (p. 17-41). Les Presses Universitaires de Lyon,. http://www.persee.fr/doc/epc_1243-1052_2004_ant_1_1_889

Lamizet, B. (1997). *La Médiation Politique*. Editions L'Harmattan.

Liquète, V. (2010). Présentation générale : Formes et enjeux de la médiation. Dans V. Liquète (dir.), *Médiations* (p. 9-31). CNRS Editions. https://doi.org/10.4000/books.editionscnrs.14712

Normes d'accessibilité Canada. (2025). *Langage clair* (norme CAN-ASC-3.1:2025).

Organisation internationale de normalisation. (2023). *Langage clair et simple — Partie 1 : Principes directeurs et lignes directrices* (norme ISO 24495-1:2023). https://www.iso.org/standard/78907.html

Organisation internationale de normalisation. (2025). *Plain language — Part 2 : Legal communication* [Langage clair — Partie 2 : communication juridique] (norme ISO 24495-2:2025). https://www.iso.org/standard/85774.html

Organisation internationale de normalisation. (2026). *Plain language — Part 3 : Science writing* [Langage clair — Partie 3 : rédaction scientifique destinée au grand public] (norme ISO 24495-3:2026). https://www.iso.org/standard/86938.html

Paul, M. (2009). Accompagnement. *Recherche et Formation*, *62*, 91-108. https://doi.org/10.4000/rechercheformation.435 1

Romain, C., Rey, V. et Pereira, M. (2016). L'enjeu de la rédaction professionnelle au XXIème siècle. Dans S. Plane, C. Bazerman, F. Rondelli, C. Donahue, A. N. Applebee, C. Boré, P. Carlino, M. M. Larruy, P. Rogers et D. Russel (dir.), *Recherches en écritures : regards pluriels* (p. 497-515). Université de Lorraine – CREM.